

Fonds événementiel sur crédit BlueBay (Canada)



CALENDRIER 2023-2024 DES SOUSCRIPTIONS ET DES RACHATS

Remarques :

- Ce fonds est offert uniquement aux résidents du Canada¹.
- Les échanges et les transferts ne sont pas permis.

Note sur les souscriptions :

Les souscriptions peuvent être passées à tout moment avant la date limite d'opération indiquée dans le tableau ci-dessous. **Toutes les souscriptions doivent être placées dans le code de fonds pour chaque série (indiqué au-dessous du calendrier des opérations).** Veuillez noter que le règlement des droits de souscription s'effectue selon la méthode T+1 (ce qui signifie que les fonds requis pour ces achats doivent être remis le jour suivant l'opération). Les placements des investisseurs dans le fonds n'entreront cependant en vigueur qu'à la date d'évaluation de fin de mois correspondante. Afin de minimiser la période où les fonds du client restent oisifs (la période séparant les dates de règlement et d'évaluation), nous recommandons de fixer les dates de souscription près de la date limite d'opération.

Une prime de performance est associée aux parts de séries F et O. Afin de nous permettre d'attribuer équitablement les primes de performance, lesquelles sont fondées sur le rendement obtenu à compter de la date d'achat des parts, une nouvelle sous-série de parts de série F et de série O sera émise chaque mois.

À la fin de chaque année, selon le rendement de chaque sous-série, une partie ou la totalité des parts des sous-séries F et O en circulation pourront être regroupées en une seule sous-série F ou O, au gré de RBC GMA. Veuillez consulter la notice d'offre du fonds pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les primes de performance et sur la façon dont elles sont calculées.

SOUSCRIPTIONS 2023-2024

(préavis de sept jours ouvrables obligatoire)

Rachats 2023-2024

(préavis de trois mois et sept jours ouvrables obligatoire)

Mois	Date limite d'opération	Date d'évaluation	Date limite d'opération	Date d'évaluation	Date de paiement approximative ²
Nov. 2023	21 novembre (2023)	30 novembre (2023)	-	-	-
Déc. 2023	18 décembre (2023)	29 décembre (2023)	18 décembre (2023)	28 mars	<i>Semaine du 15 avril 2024</i>
Janv. 2024	22 janvier	31 janvier	-	-	-
Févr. 2024	20 février	29 février	-	-	-
Mars 2024	19 mars	28 mars	19 mars	28 juin	<i>Semaine du 22 juillet 2024</i>
Avr. 2024	19 avril	30 avril	-	-	-
Mai 2024	22 mai	31 mai	-	-	-
Juin 2024	19 juin	28 juin	19 juin	30 septembre	<i>Semaine du 21 octobre 2024</i>
Juill. 2024	22 juillet	31 juillet	-	-	-
Août 2024	21 août	30 août	-	-	-
Sept. 2024	19 septembre	30 septembre	19 septembre	31 décembre	<i>Semaine du 20 janvier 2025</i>
Oct. 2024	22 octobre	31 octobre	-	-	-
Nov. 2024	20 novembre	29 novembre	-	-	-
Déc. 2024	18 décembre	31 décembre	18 décembre	31 mars (2025)	<i>Semaine du 21 avril 2025</i>

¹ Veuillez lire la [notice d'offre](#) du fonds pour en savoir plus.

² Estimation seulement.

³ Les investisseurs acquièrent d'abord des parts au titre de leurs droits de souscription, lesquelles sont échangées contre des parts réelles du fonds lors de la publication de la valeur liquidative par part de fin de mois. Le client ou le conseiller n'a aucune mesure à prendre pour échanger des parts au titre des droits de souscription contre des parts réelles du fonds. Cette opération est effectuée automatiquement par la société de fonds.

Codes du fonds

Fonds	Souscriptions (droits) ³	
	Série F	Série O
Fonds événementiel sur crédit BlueBay (Canada)	RBF79999	RBF89999

Note sur les rachats :

Les rachats sont traités à l'établissement de la valeur liquidative par part liée à chaque date d'évaluation applicable, en général de dix à quinze jours ouvrables après la fin de chaque mois. Les rachats sont traités dès que la valeur liquidative par part s'affiche et ils s'effectuent un (1) jour ouvrable plus tard.

Les rachats sont effectués directement à partir des sous-séries mensuelles détenues par le porteur de parts. Au moment de placer une demande de rachat, assurez-vous d'utiliser le code de fonds qui correspond à la sous-série mensuelle du porteur de parts. Le tableau ci-dessous renferme la liste complète des codes de fonds des sous-séries mensuelles.

Exemple de rachat : Une demande de rachat présentée le 10 mars serait traitée en date du 28 juin (le produit sera donc établi en fonction de la valeur liquidative du 28 juin). Le produit serait remis durant la semaine du 22 juillet (environ).

Sous-séries mensuelles 2023-2024

Mois	Série F	Série O
Oct. 2023	RBF72310	RBF82310
Nov. 2023	RBF72311	RBF82311
Déc. 2023	RBF72312	RBF82312
Janv. 2024	RBF72401	RBF82401
Févr. 2024	RBF72402	RBF82402
Mars 2024	RBF72403	RBF82403
Avr. 2024	RBF72404	RBF82404
Mai 2024	RBF72405	RBF82405
Juin 2024	RBF72406	RBF82406
Juill. 2024	RBF72407	RBF82407
Août 2024	RBF72408	RBF82408
Sept. 2024	RBF72409	RBF82409
Oct. 2024	RBF72410	RBF82410
Nov. 2024	RBF72411	RBF82411
Déc. 2024	RBF72412	RBF82412

LA PAGE DE DÉCLARATION FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE LA PRÉSENTE PAGE.

Date de publication : janvier 2024.

DÉCLARATION : Cette information ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat ou de vente de titres ou de participation ou d'adhésion à un service. Aucun titre n'est offert, sauf conformément aux documents de placement et aux documents de souscription correspondants, qui peuvent exclusivement être fournis aux investisseurs qualifiés. Le présent document vise à fournir de l'information générale seulement. Il ne constitue pas et n'est pas censé constituer des conseils professionnels ni une description complète d'un placement dans un fonds géré par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA). S'il y a incompatibilité entre le présent document et les documents de placement correspondants, les dispositions de ces documents de placement auront préséance. Les renseignements obtenus de tiers sont jugés fiables, mais ni RBC GMA, ni ses sociétés affiliées, ni aucune autre personne n'en garantissent explicitement ou implicitement l'exactitude, l'intégralité ou la pertinence. RBC GMA et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à l'égard des erreurs ou des omissions.

Les placements effectués dans les fonds alternatifs sont spéculatifs et comportent un risque important de perte de la totalité ou d'une bonne partie du placement. Les fonds alternatifs peuvent : i) recourir au financement par emprunt ou à d'autres pratiques de placement spéculatives qui pourraient augmenter le risque de perte sur placements ; ii) être non liquides dans une très grande mesure ; iii) ne pas être tenus de fournir de l'information périodique sur les cours ou l'évaluation aux investisseurs ; iv) ne pas être assujettis aux mêmes exigences réglementaires que les fonds communs de placement offerts par voie de prospectus. Les investisseurs devraient, lorsqu'ils évaluent la pertinence de ce placement, porter une attention particulière à des facteurs personnels, notamment l'horizon temporel, les besoins de liquidité, la taille du portefeuille, le revenu, les connaissances en placement et la tolérance à la volatilité des cours. Les investisseurs devraient consulter leurs conseillers professionnels pour toute question d'ordre fiscal, comptable, juridique ou financier avant de prendre une décision de placement concernant les fonds mentionnés dans le présent document, à savoir s'ils leur conviennent ou non.

Les placements en fonds communs peuvent entraîner des commissions, des frais de suivi et des frais et dépenses de gestion. Veuillez lire les documents de placement du fonds avant d'investir. Les données de rendement fournies supposent seulement le réinvestissement des distributions et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat et de distribution ou des frais facultatifs et de l'impôt sur le revenu exigible du porteur de parts, qui auraient diminué le rendement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leurs rendements antérieurs ne sont pas nécessairement répétés.